



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 16 décembre 2019 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt et MM. les conseillers, Denis Brabant et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Alain Otto.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

452/16-12-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du Règlement numéro 2019-360 établissant un Code de conduite des séances du conseil municipal
3. Appel d'offres numéro 2019-10 – Fourniture de produits pétroliers pour l'année 2020 – Octroi de contrat
4. Appel d'offres numéro 2019-01 – Travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 2 – Autorisation de paiement des décomptes progressifs numéro 5 et approbation provisoire des travaux
5. Appel d'offres numéro 2019-11 – Disposition de biens excédentaires de la Ville
6. Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration
7. Approbation du surplus affecté « entretien du réseau routier » au poste de la voirie
8. Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires d'un membre du conseil
9. Période de questions du public
10. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

453/16-12-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-360 ÉTABLISSANT UN CODE DE CONDUITE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller, Denis Brabant, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant les modifications apportées audit règlement depuis le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

dépôt du projet le 3 décembre 2019 par M. le conseiller, Denis Brabant, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2019-360 établissant un Code de conduite des séances du conseil municipal.

Que le règlement numéro 2019-360 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 2019-360 établissant un Code de conduite des séances du conseil municipal est reproduit au livre des règlements.

454/16-12-19

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-10 – FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR L'ANNÉE 2020 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2019-10 pour la fourniture de produits pétroliers pour l'année 2020, le résultat de l'ouverture des soumissions du 16 décembre 2019 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Essence sans plomb ordinaire (± 35 000 l) COMMISSION	Huile à chauffage (± 5 000 l) COMMISSION	Carburant diesel - (± 150 000 l) COMMISSION	COÛT GLOBAL DU CONTRAT (incluant TPS et TVQ)
Énergie Sonic inc. 12 décembre 2019 à 13 h 45	0,0149 \$	0,0149 \$	(0,0089 \$)	227 432,13 \$
Mazout G. Bélanger 16 décembre 2019 à 13 h 48	(0,0150 \$)	0,0100 \$	(0,0220 \$)	224 241,49 \$

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions reçues effectuée par la greffière et directrice générale adjointe et par le directeur du Service des travaux publics ainsi que leur recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif à la fourniture de produits pétroliers pour l'année 2020 soit octroyé à la compagnie « Mazout G. Bélanger », soit le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 13 décembre 2019, selon les commissions au litre suivantes :

- De 0.0150 \$ le litre en moins pour l'essence sans plomb ordinaire;
- De 0,0100 \$ le litre en plus pour l'huile à chauffage;
- De 0,0220 \$ le litre en moins pour le carburant diesel.

Que la fourniture et la livraison des différents produits pétroliers soient effectuées conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2019-10 de la Ville datés du 27 novembre 2019 et au contenu de la soumission de la compagnie « Mazout G. Bélanger » datée du 13 décembre 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ces fournitures et prêts d'équipements et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

455/16-12-19

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-01 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DE LA GARE – PHASE 2 – AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉCOMPTES PROGRESSIFS NUMÉRO 5 ET APPROBATION PROVISOIRE DES TRAVAUX

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver provisoirement les travaux effectués par la compagnie « Paysagistes Northland inc. » dans le cadre du projet d'aménagement du parc de la Gare – Phase 2, et ce, suivant la recommandation du surveillant des travaux et architecte paysagiste junior, M. Jean Dupont, en date du 27 novembre 2019.

Que les travaux déficients ou à compléter, tels qu'identifiés par ledit surveillant des travaux, soient effectués dès le printemps 2020.

D'autoriser le paiement au montant total de 8 287 \$ plus les taxes applicables (montant net de 8 700,31 \$) du décompte progressif numéro 5, représentant la libération de la retenue de 5 %, à la compagnie « Paysagistes Northland inc. » relatif aux travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 2, en suivi à l'appel d'offres numéro 2019-01 de la Ville, le tout conformément au rapport daté du 27 novembre 2019 du surveillant des travaux et architecte paysagiste junior, M. Jean Dupont.

ADOPTÉE

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-11 – DISPOSITION DE BIENS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE

Ce sujet a été traité lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2019.

456/16-12-19

REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve les dépenses d'un montant de 91 115 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE



457/16-12-19
N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

APPROBATION DU SURPLUS AFFECTÉ « ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER » AU POSTE DE LA VOIRIE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier les montants suivants au poste de la voirie :

- 140 000 \$ à même le surplus affecté « entretien du réseau routier »;
- 20 954,89 \$ à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière et directrice générale adjointe dépose la déclaration des intérêts pécuniaires de Mme la conseillère, Karine Bélisle.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 11.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire